

Monistrol sur Loire le 9 février 2026

INSTRUCTION PA N° 043 177 2600001
Communauté de communes LOIRE SEMENE

-La visibilité côté Lichemiaille au droit du parking est très **faible** : une trentaine de mètres seulement. (**60 m** minimum sont requis afin de permettre à un véhicule de sortir du parking en toute sécurité)

- **Le plateau ralentisseur** est très **près du virage**; les recommandations en vigueur concernant les ralentisseurs préconisent **une distance minimale à respecter**.

- **Demander l'Alignement** au Département de la Haute-Loire avant toute réalisation de clôture en bordure du Domaine Public Départemental. **Une clôture ne doit pas masquer la visibilité au droit d'un accès à une RD ou au droit d'un carrefour.**

- Le Département ne mettra pas de dispositif de retenue (glissières) au droit de la (les) parcelle(s) concernée(s)

- Le pétitionnaire est tenu de recevoir et de gérer sur sa propriété les eaux pluviales qui s'écoulent naturellement du Domaine Public Départemental (DPD) vers sa propriété ainsi que les servitudes apparentes existantes de rejet des eaux pluviales du DPD vers sa propriété.

- Tout rejet direct des eaux pluviales en provenance des toitures et voiries internes sur le Domaine Public Départemental est interdit.

- Tout rejet des eaux usées sur le Domaine Public Départemental est interdit.

- Projet en agglomération : tout rejet des eaux pluviales dans le réseau public doit faire l'objet d'une demande au gestionnaire de ce réseau ; tout rejet des eaux usées dans le réseau public doit faire l'objet d'une demande au gestionnaire de ce réseau